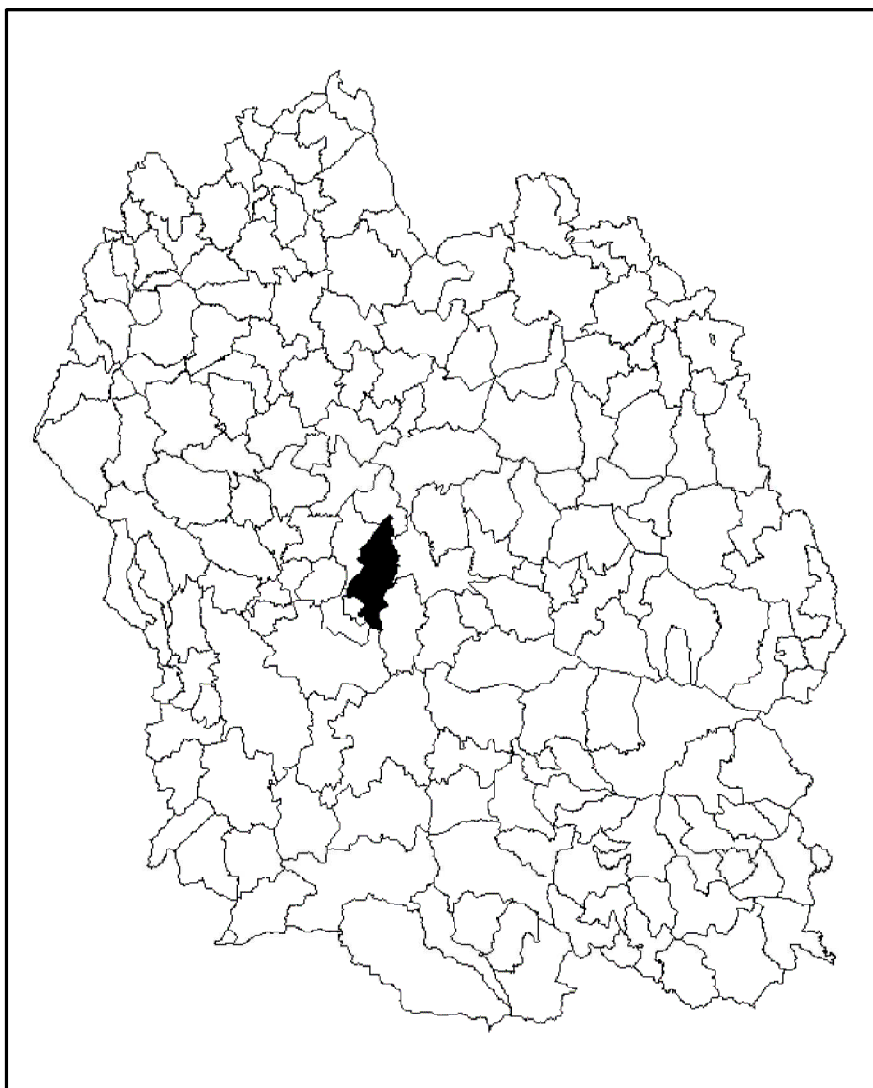


Préfecture de la Lozère
Direction départementale de l'Équipement

P.P.R.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
"MOUVEMENTS DE TERRAIN"



COMMUNE
DE
BARJAC

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
à une valeur informative. Seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

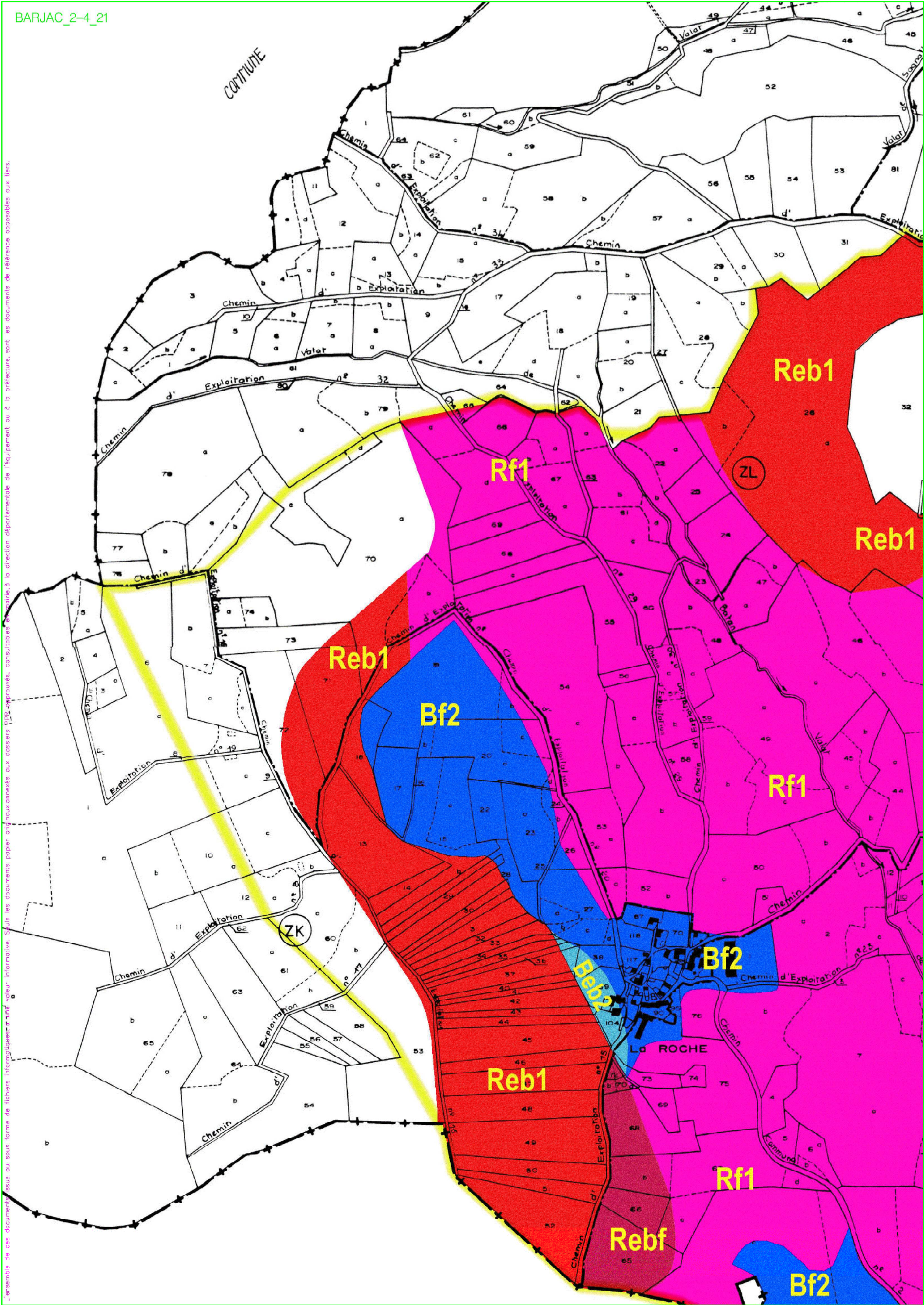
avril 2005

DDE - 48 / SUHE env-FW

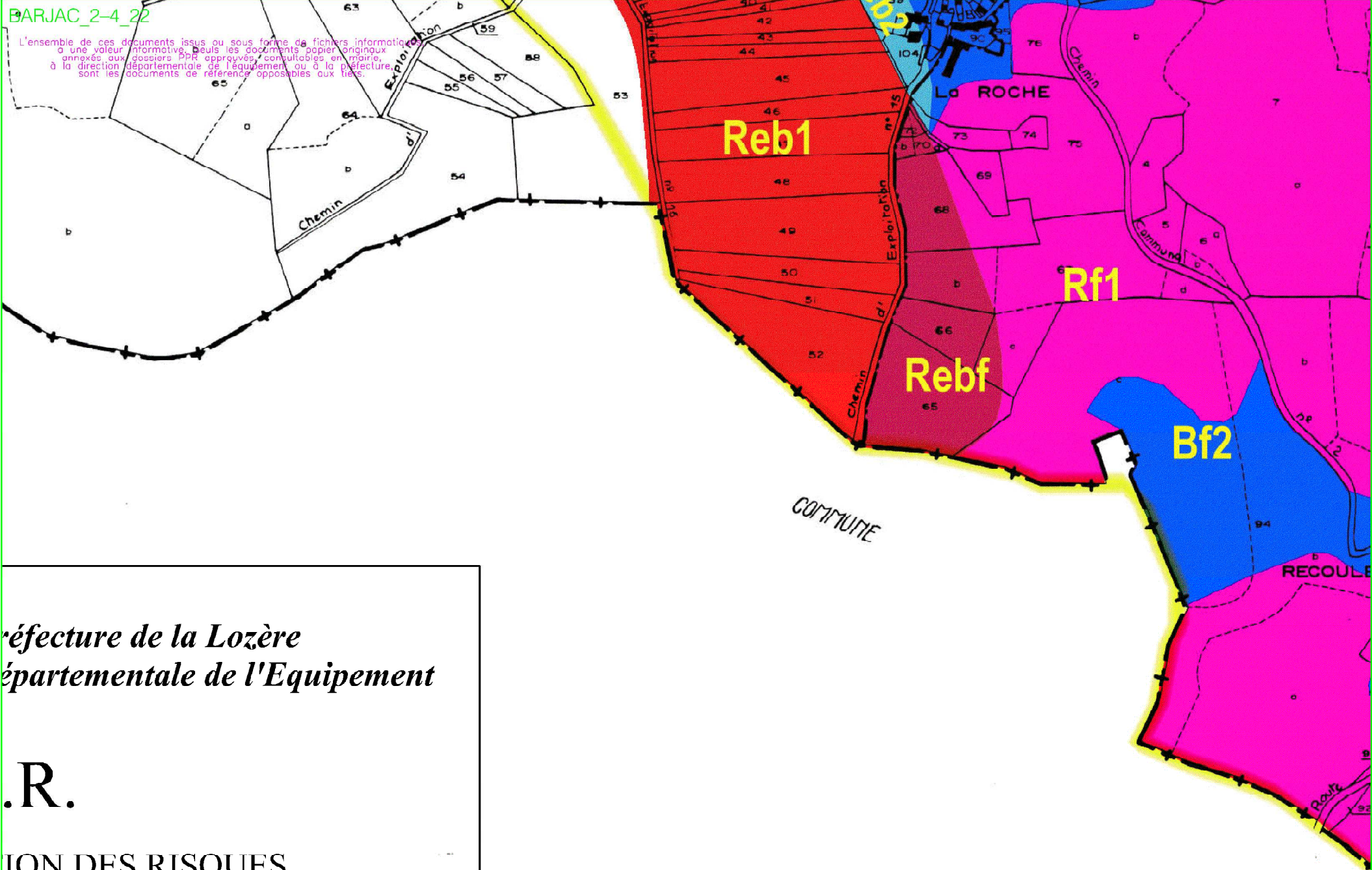
PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

échelle :
1/5000

BARJAC_2-4_20



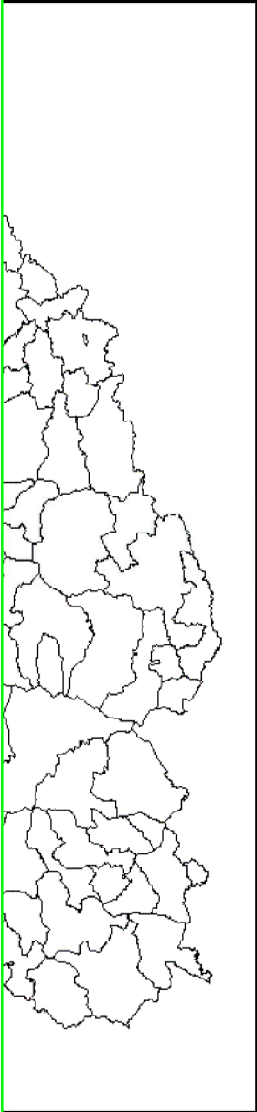
L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques ou sous forme de documents papier originaux, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux, annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Préfecture de la Lozère
Départementale de l'Equipement

.R.

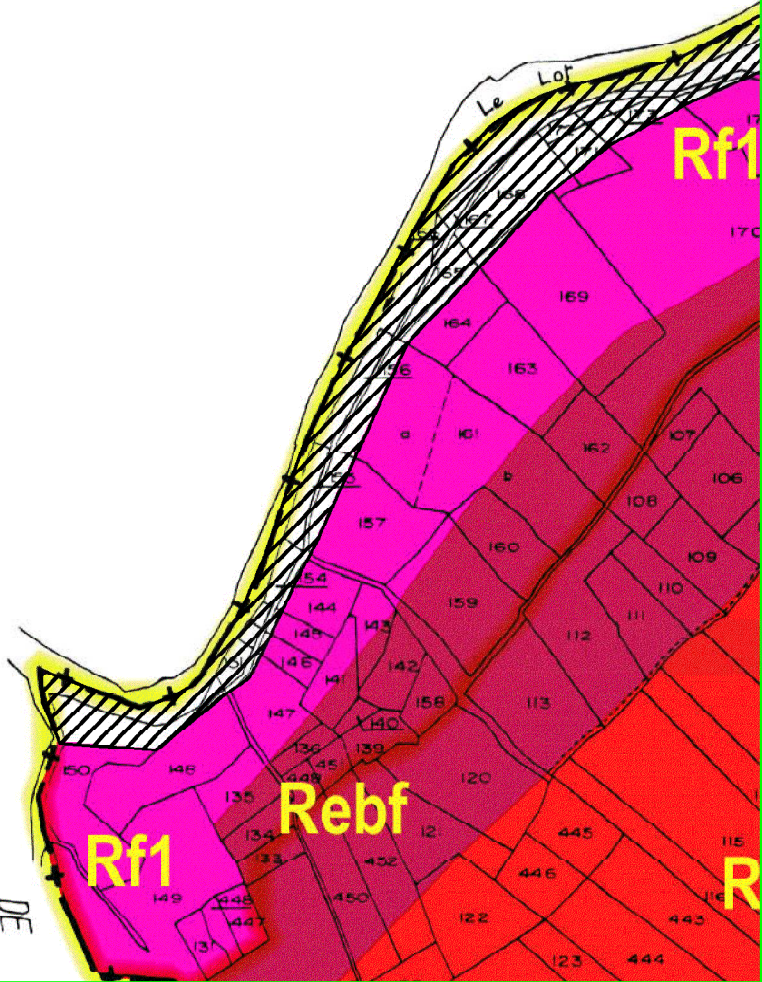
ION DES RISQUES
S DE TERRAIN"

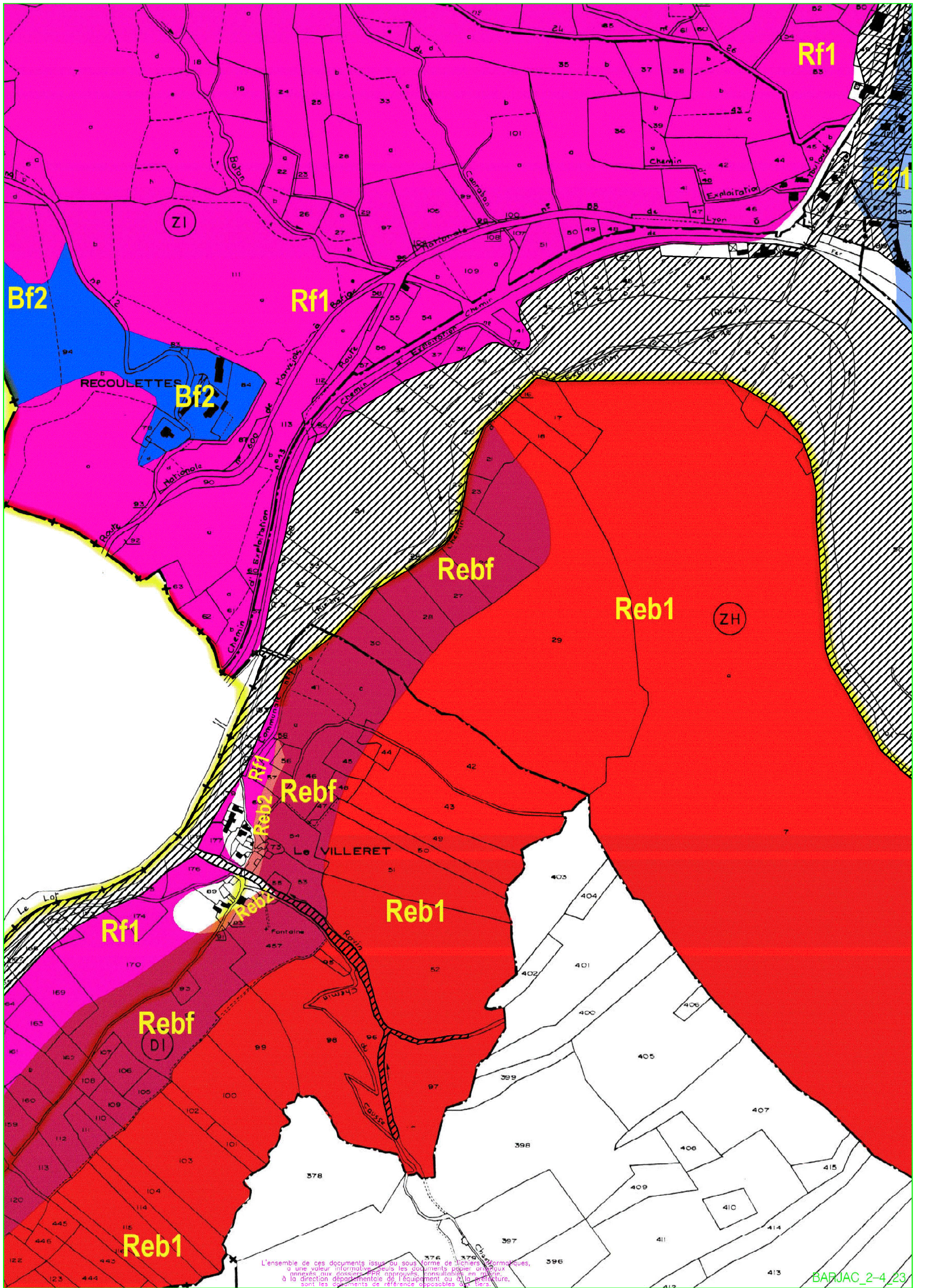


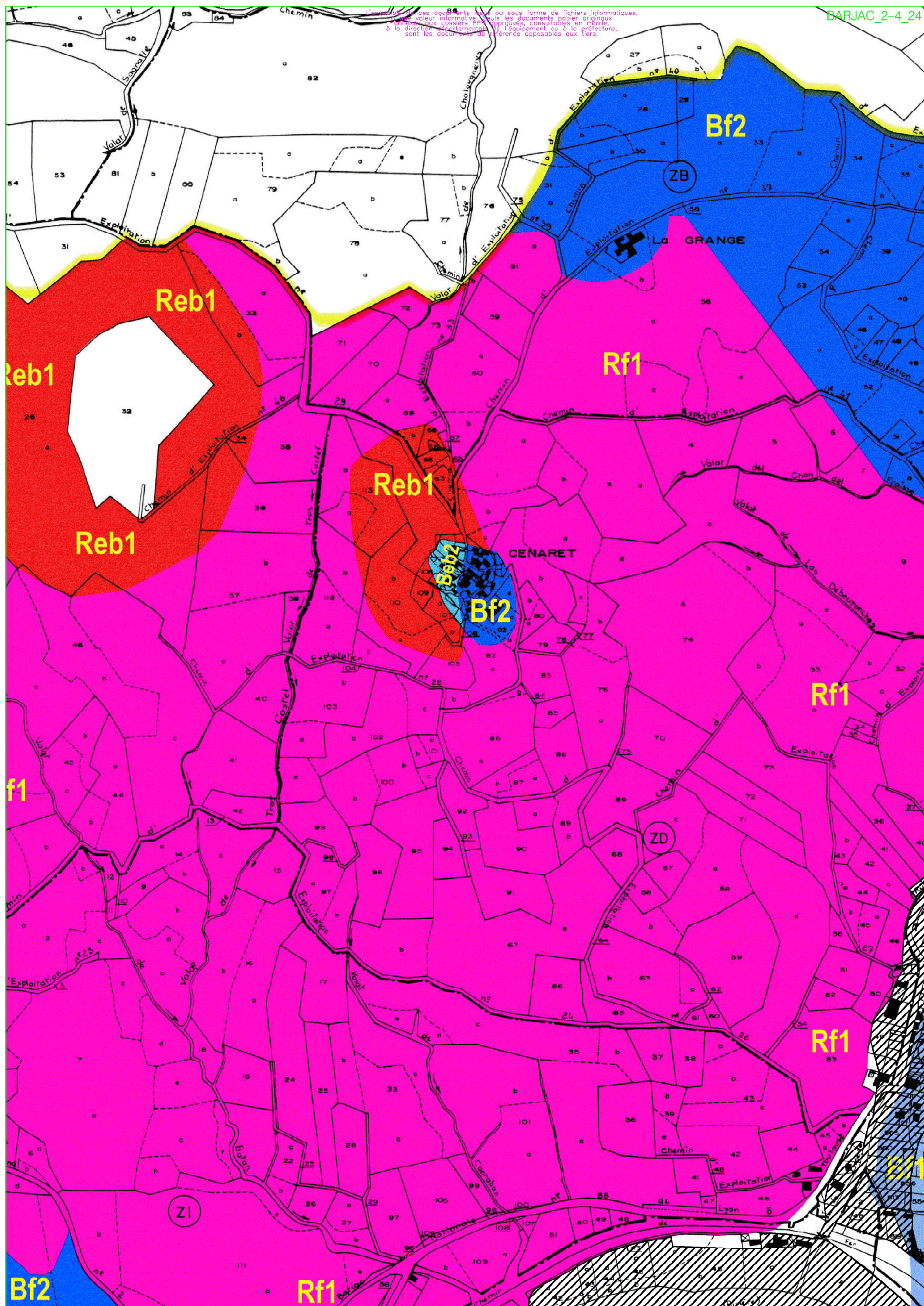
COMMUNE
DE
BARJAC

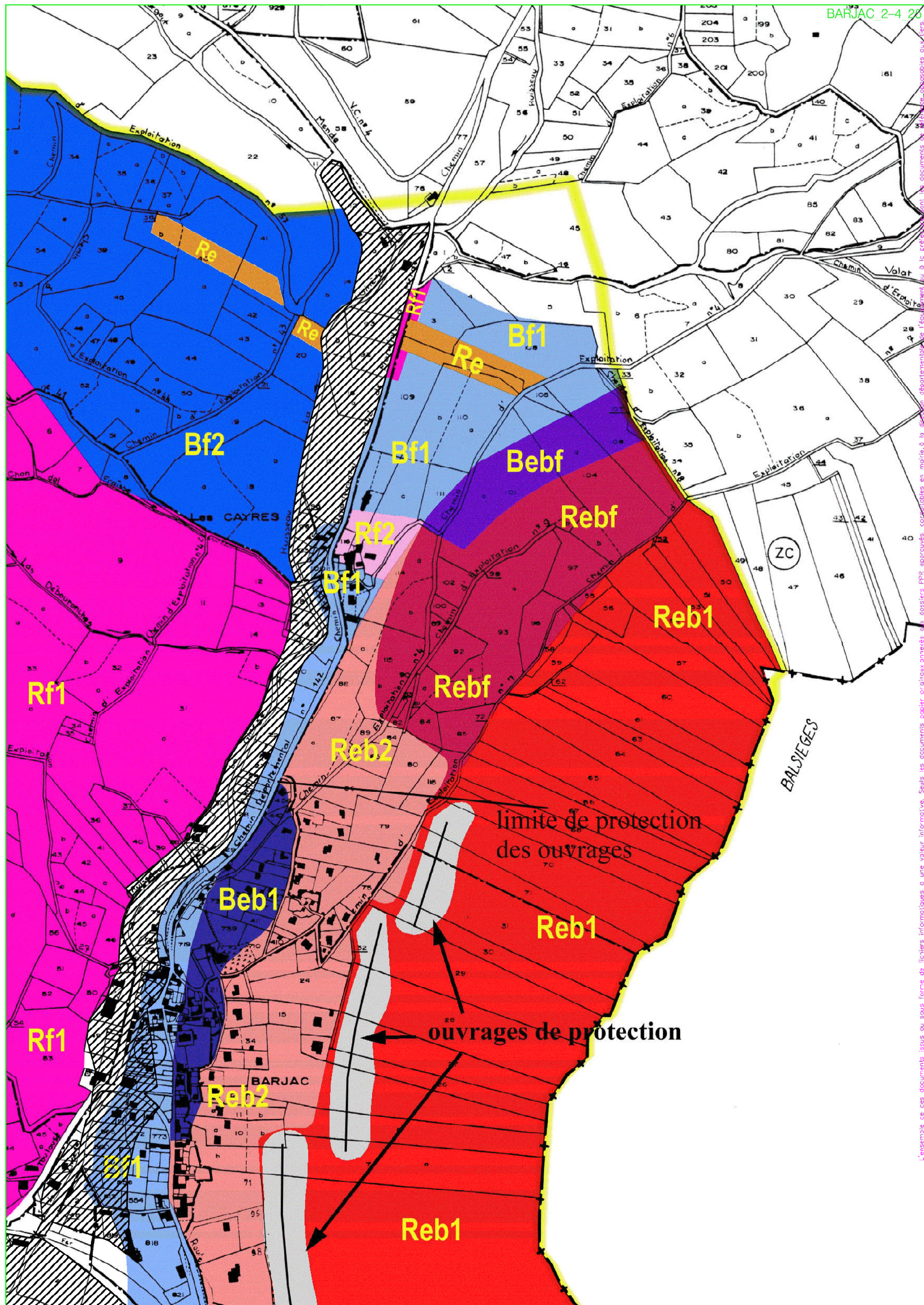
V DE
LEMENTAIRE

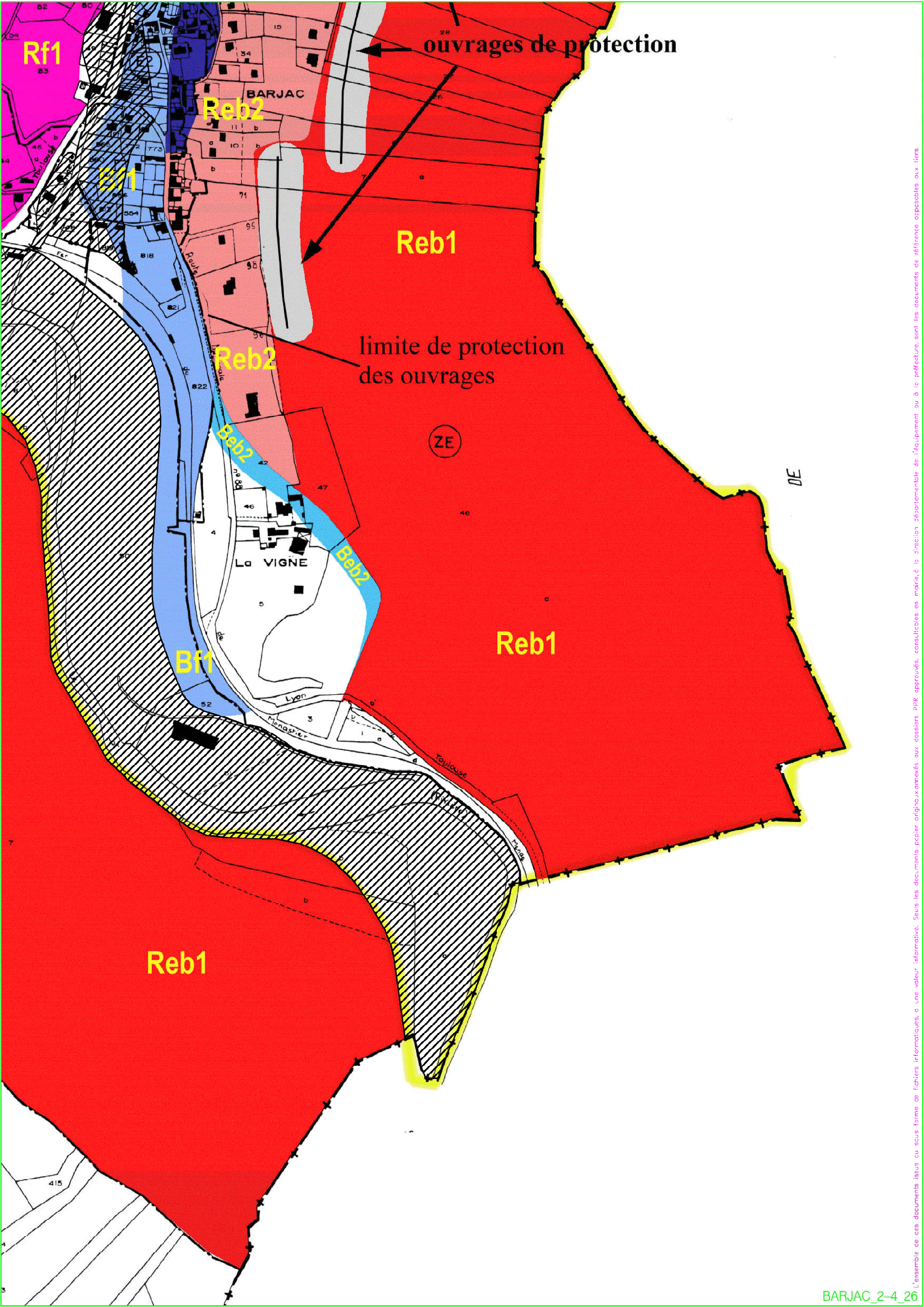
échelle :
1/5000











L'ensemble de ces documents issus de scus forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

LÉGENDE

 limite du périmètre d'étude

Risque d'éboulement

	Aléa fort, prévention difficile : Reb1
	Aléa fort, protection collective ou individuelle envisageable ou réalisée : Reb2
	Aléa fort, protection collective réalisée : Beb1
	Aléa moindre, protection collective ou individuelle envisageable : Beb2

Risque de glissement de terrain

	Aléa très fort, grands glissements recensés : Rf1
	Aléa fort, glissements de terrain superficiels : Rf2
	Aléa faible, risque de tassement et de glissement : Bf1
	Aléa moyen, risque de glissement : Bf2

Risque d'éboulement et de glissement de terrain

	Aléa fort : Rebf
	Aléa moyen : Bebf

Risque d'effondrement : Re



Zones inondables (c.f. plan de prévention
des risques d'inondation approuvé)



Plan de Prévention des Risques "Mouvements de terrain" carte réglementaire

avril 2005
DDE48 - SUHE/env - FW

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
a une valeur informative, seule la documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

échelle : 1/2000

LÉGENDE

Risque d'éboulement

- Aléa fort, prévention difficile : Reb1
- Aléa fort, protection collective ou individuelle envisageable ou réalisée : Reb2
- Aléa fort, protection collective réalisée : Beb1

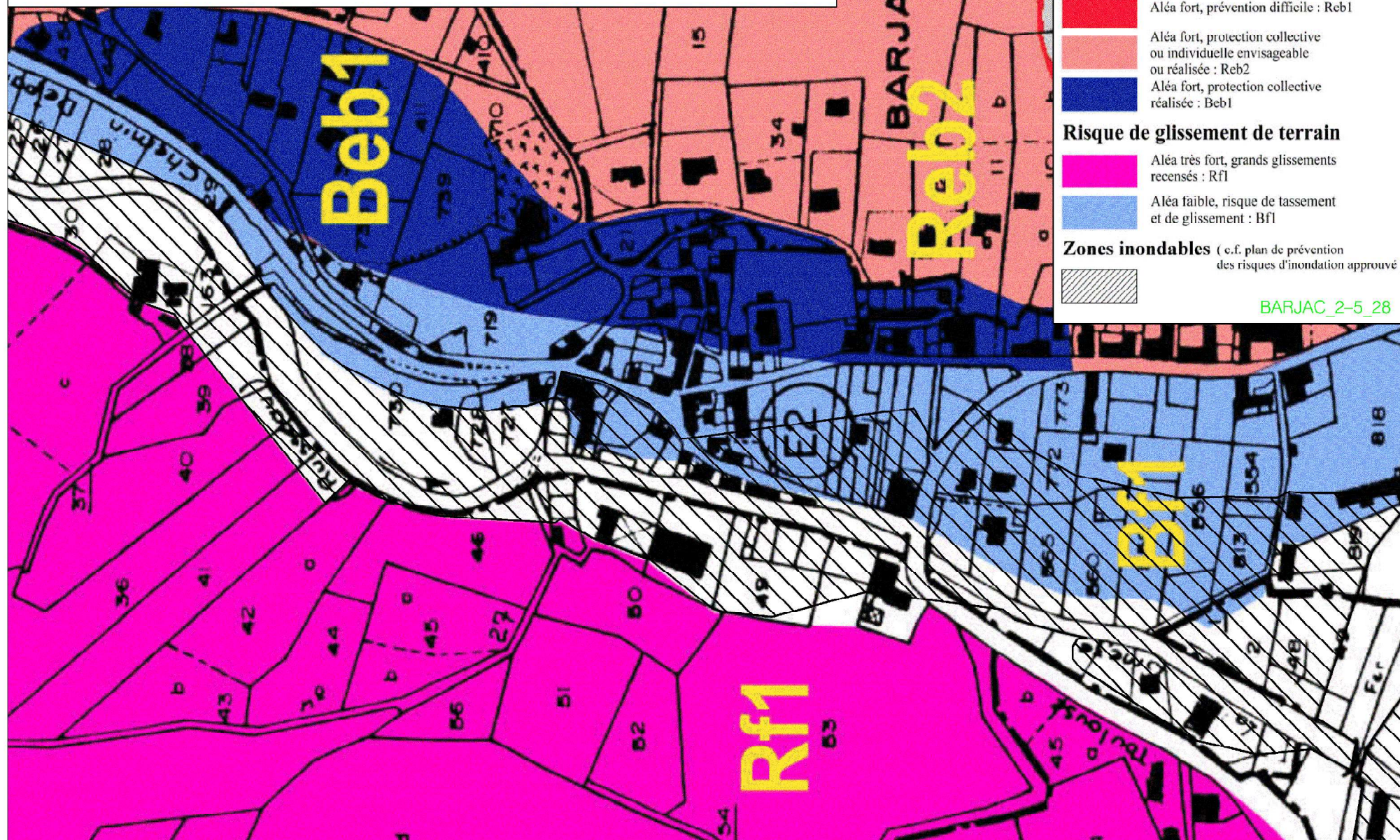
Risque de glissement de terrain

- Aléa très fort, grands glissements recensés : Rf1
- Aléa faible, risque de tassement et de glissement : Bf1

Zones inondables (c.f. plan de prévention des risques d'inondation approuvé)



BARJAC_2-5_28



Plan de Prévention des Risques "Mouvements de terrain" carte réglementaire

avril 2005
DDE48 - SUHE/env - FW

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
a une valeur informative, seule la documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

échelle : 1/2000

LÉGENDE

Risque d'éboulement

- Aléa fort, prévention difficile : Reb1
- Aléa fort, protection collective ou individuelle envisageable ou réalisée : Reb2
- Aléa fort, protection collective réalisée : Beb1

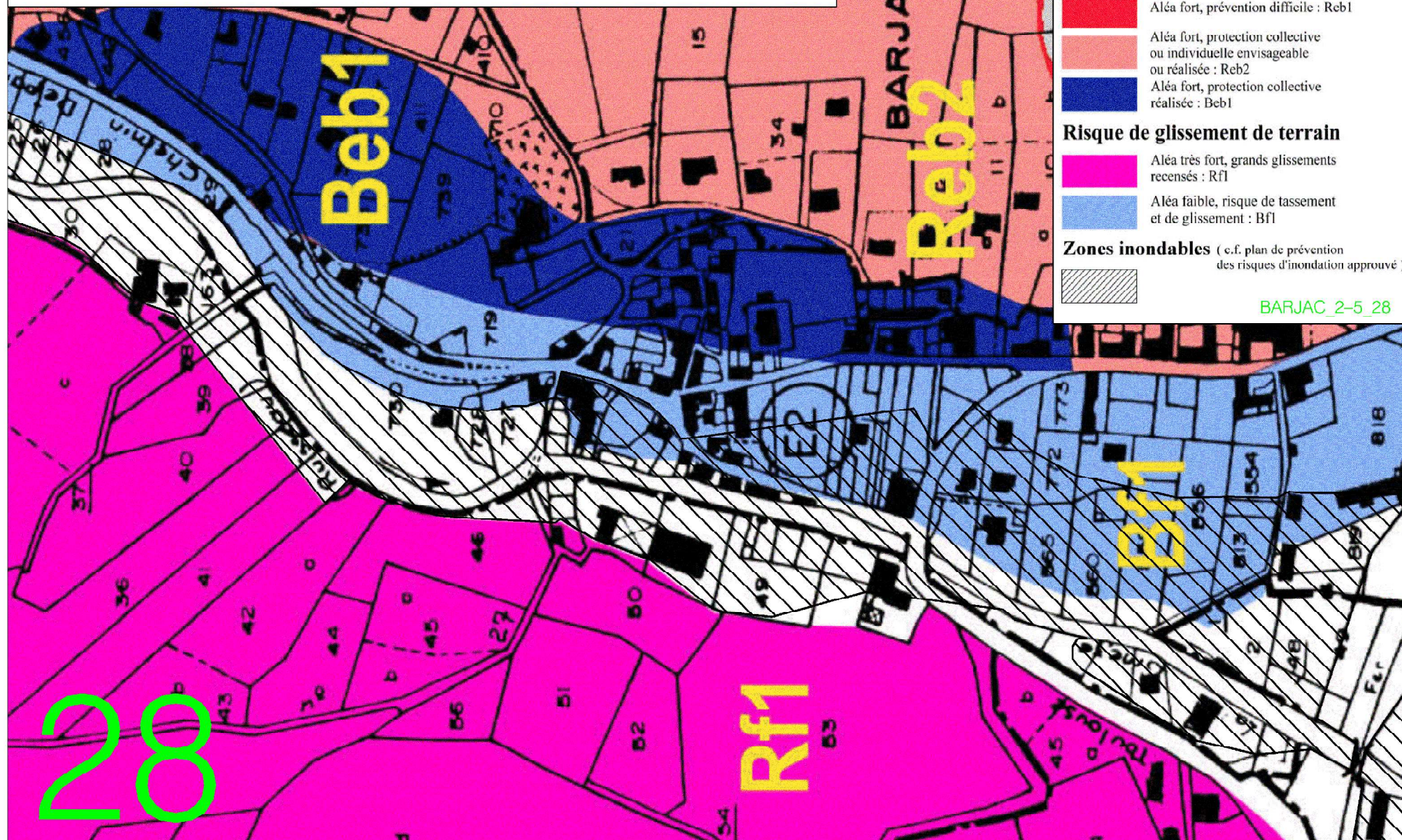
Risque de glissement de terrain

- Aléa très fort, grands glissements recensés : Rf1
- Aléa faible, risque de tassement et de glissement : Bf1

Zones inondables (c.f. plan de prévention des risques d'inondation approuvé)

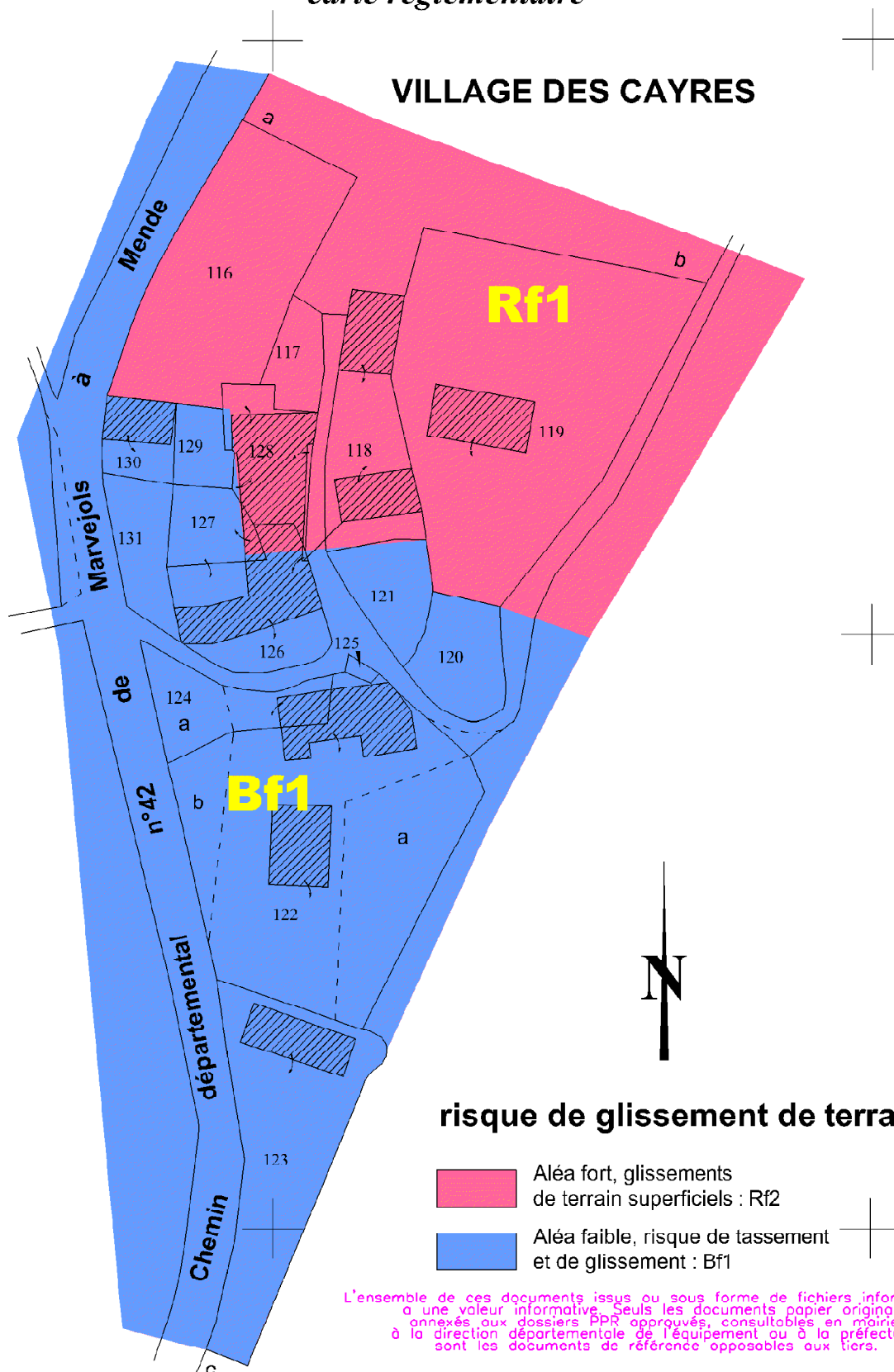


BARJAC_2-5_28



Plan de Prévention des Risques "Mouvements de terrain"

carte réglementaire



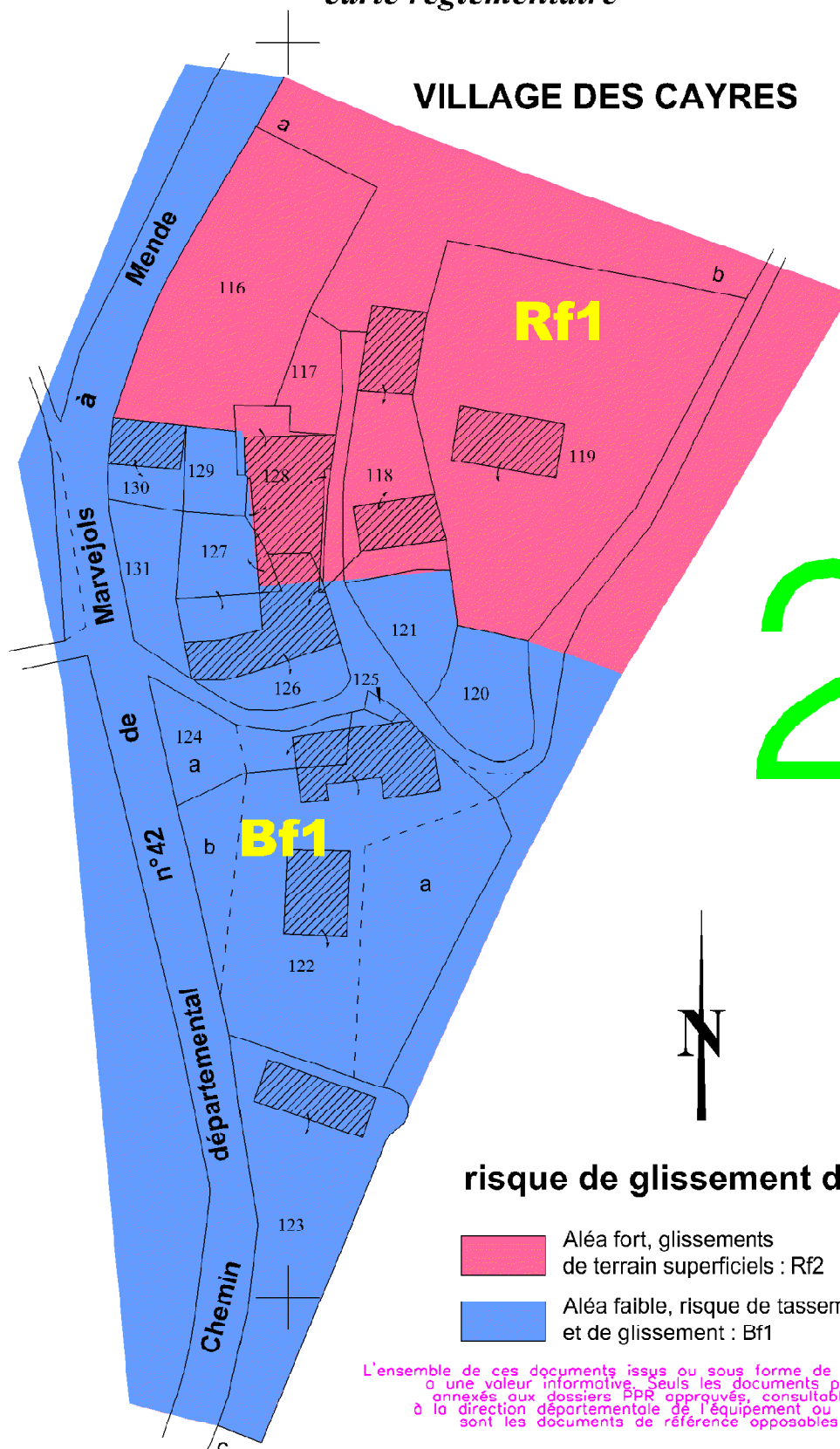
Avril 2005
DDE - 48 / SUHE env - FW

échelle : 1/1000

BARJAC_2-6_29

Plan de Prévention des Risques "Mouvements de terrain"

carte réglementaire



29

risque de glissement de terrain

- Aléa fort, glissements de terrain superficiels : Rf2
- Aléa faible, risque de tassement et de glissement : Bf1

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.